



SM Cantal Attractivité (Siren : 200099547)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Aurillac
Arrondissement	Aurillac
Département	Cantal
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	29/11/2022
Date d'effet	30/11/2022

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Bruno FAURE

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel du Département
Numéro et libellé dans la voie	28 Avenue Gambetta
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	15000 Aurillac
Téléphone	04 71 46 20 20
Fax	
Courriel	cantalattractivite@cantal.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	40 756
Densité moyenne	18,02

## Périmètres

Nombre total de membres : 10

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
15	Mauriac (211501200)	3 729
15	Saint-Flour (211501879)	6 962

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
15	CC du Pays de Mauriac (241500271)	CC
15	CC du Pays de Salers (241501139)	CC
15	CC du Pays Gentiane (241500255)	CC
15	CC Hautes Terres (200066637)	CC

- Dont 4 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
Chambre d'agriculture du Cantal (181500026)
Chambre de commerce et d'industrie Aurillac et Cantal (181500018)
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT (181500034)
DÃ©partement du Cantal (221500010)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Autres
<p><i>Le Syndicat mixte « Cantal Attractivité » aura pour objet : La définition et la mise en œuvre avec ses partenaires d'une stratégie commune d'attractivité ayant pour finalité le maintien, l'accueil et l'installation de nouvelles populations. Le Syndicat mixte s'attachera à mettre en œuvre cette stratégie notamment : ? par la définition ou l'animation de toute action ou outil collectif favorisant l'essor, la visibilité et la promotion du territoire ; ? par la valorisation des initiatives des partenaires ; À cet effet, le Syndicat : ? Suscite et organise les réflexions d'ensemble sur les perspectives de développement dans les domaines se rattachant à l'attractivité ; ? Conduit ou accompagne les actions concourant à l'attractivité du Cantal et à la qualité de vie des habitants partout sur le territoire notamment par la mise en place, l'animation et le suivi de tous programmes territoriaux intéressant la stratégie commune. Le Syndicat « Cantal Attractivité » n'a pas vocation à être une entité se substituant aux collectivités territoriales ou aux structures administratives qui en sont membres, mais un partenaire à part entière intégrant les préoccupations des collectivités territoriales membres dans un objectif de coordination d'actions en faveur d'objectifs d'attractivité et de développement communs pour le territoire cantalien.</i></p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)